

Justice

Rapport annuel
2014–2015

Justice
Rapport annuel 2014–2015

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0984-5 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-0986-9 (PDF : version française)

ISSN 2368-6472 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2368-6499 (PDF : version française)

10481 | 2015.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Stephen Horsman
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Stephen Horsman
Ministre de la Justice

Monsieur,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Johanne C. Bray, c.r.
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du ministère	9
Vue d'ensemble de la division et faits saillants	10
Information financière	14
Résumé des activités de recrutement.	15
Résumé des projets de loi et des activités législatives	16
Résumé des activités liées aux langues officielles	17
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	18
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	18

Message du ministre

Le rôle du ministère de la Justice consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population néo-brunswickoise ait accès à un système judiciaire impartial et efficace. Un système de gestion stratégique qui unit tous les ministères gouvernementaux nous permet d'atteindre notre objectif et de surveiller nos activités afin de nous assurer que nous continuons à l'atteindre.

Notre province traverse des temps importants. Le Nouveau-Brunswick doit surmonter d'importants défis financiers. Notre population change et les besoins de nos collectivités évoluent. Nous avons pris des engagements à l'égard des investissements stratégiques qui, à notre avis, sont au cœur de la croissance continue de l'économie du Nouveau-Brunswick et de la viabilité de nos programmes sociaux. Nous devons unir nos forces afin d'harmoniser le rôle du gouvernement au sein de la société et afin de trouver des solutions novatrices qui sont transformationnelles, plutôt que simplement essayer de répéter les mêmes choses. Par la révision stratégique des programmes, nous cherchons des occasions de nous améliorer et d'être plus efficaces afin de créer un milieu qui est propice à la création d'emplois et financièrement accessible pour les familles.

Chaque jour, le ministère de la Justice est appelé à maintenir et à optimiser un système judiciaire efficace et impartial. C'est un honneur pour moi de faire partie de cette équipe et je me réjouis à la perspective de poursuivre nos réalisations au cours de la prochaine année.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Stephen Horsman', followed by a long horizontal line extending to the right.

L'honorable Stephen Horsman
Ministre de la Justice

Message de la sous-ministre

Le ministère de la Justice continue à mettre de l'avant la vision d'une société sécuritaire, équitable et paisible soutenue par un système judiciaire juste, efficace, fiable et accessible. Le Ministère offre une vaste gamme de services à l'appui de cette vision.

Le ministère a réalisé d'importants progrès dans de nombreux secteurs au cours de 2014-2015. Cette réalisation rehausse la capacité de nos travailleurs de première ligne à concourir à l'administration de la justice.

Le ministère a mis en œuvre un système permanent de gestion de cas qui nous aidera à régler les conflits familiaux en temps opportun et de façon plus constructive.

Grâce au travail effectué dans le cadre de la révision stratégique des programmes, nous avons déterminé qu'en fermant les tribunaux ayant un faible volume pour regrouper les activités dans les plus grands centres, le ministère de la Justice sera en mesure de fonctionner de façon plus efficace et de fournir de meilleurs services à la population.

De plus, à la suite de l'initiative d'amélioration continue, nous avons fusionné six bureaux régionaux des Services des shérifs pour n'en former que trois, nous avons mis en œuvre un nouveau modèle de dotation et nous avons réalisé des économies de l'ordre de 365 000 \$.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre de la Justice, a signé le protocole d'entente concernant le Régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux, ce qui témoigne du solide engagement de six entités administratives et du gouvernement du Canada à l'égard de la mise en œuvre d'un organisme national de réglementation des marchés financiers. Le Régime coopératif est conçu pour rationaliser le cadre réglementaire des marchés financiers afin de protéger les investisseurs, stimuler l'efficacité des marchés financiers et gérer le risque systémique, tout en préservant les forces du système actuel.

L'accès à un système judiciaire impartial et efficient a toujours représenté l'objectif principal du Ministère. Je me réjouis à l'idée de poursuivre cet objectif au cours de la prochaine année et de rendre compte des améliorations réalisées dans les services de justice fournis aux entreprises, aux particuliers et aux familles du Nouveau-Brunswick.



Johanne C. Bray, c.r.
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité fiscale** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le ministère de la Justice s'est harmonisé avec les priorités stratégiques en se penchant sur les points suivants :

Le Service des ordonnances de soutien familial (SOSF) a continué d'offrir des services essentiels de perception des prestations de soutien aux familles du Nouveau-Brunswick. Au total, les prestations de soutien créditées en 2014-2015 étaient de l'ordre de 52,9 millions de dollars. Sur ce montant, 5,2 millions de dollars ont été perçus à titre de recouvrement des coûts pour le gouvernement, dans des cas où le bénéficiaire recevait de l'aide sociale. Au 31 mars 2015, le SOSF enregistrait un taux de perception de 90 pour cent avec 13 556 cas actifs.



Nous avons amorcé une évaluation des résultats du programme pilote de trois ans et demi du Tribunal du mieux-être de la Première Nation d'Elsipogtog au début de 2015. Le rapport définitif sera achevé en 2015-2016 et aidera les décideurs à déterminer l'efficacité du programme pilote.



À la Cour provinciale de Moncton, on a ciblé des projets susceptibles de réduire le nombre d'ajournements accordés avant le plaidoyer. Cet exercice a entraîné la mise sur pied du projet pilote du bureau du gestionnaire de cas en février 2015.



Le renouvellement des Services des shérifs a donné lieu au regroupement de six bureaux régionaux pour n'en former que trois; à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de dotation; et à des économies et des gains d'efficacité de l'ordre de 365 000 \$.



Le ministère a dirigé l'équipe du GNB dans le processus de rémunération des juges, y compris les soumissions à la Commission sur la rémunération des juges.



Le ministère a préparé 13 mémoires à l'intention du gouvernement et traité 32 demandes présentées sous le régime de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.



Le ministère a annoncé 26 concours, soit neuf concours publics et 17 concours restreints (internes).

Mesures du rendement

Un cadre qui traduit la stratégie de l'organisation en objectifs et mesures du rendement a été élaboré en fonction du schéma stratégique afin de permettre au ministère de la Justice de mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte de ses objectifs. Les mesures du rendement ne reflètent pas l'ensemble des activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les thèmes stratégiques sur lesquels il doit se concentrer pour apporter des améliorations.

Responsabilité fiscale	Mesures
Augmenter les recettes	Rapport entre les recettes réelles et les recettes budgétées
Réduire les dépenses	Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées
Meilleur endroit pour élever une famille	Mesures
Fournir un accès efficace à la justice	Cour des petites créances : – Mois d'attente avant l'audience – Nombre de demandes déposées
Gouvernement intelligent	Mesures
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés	Pourcentage d'évaluations du rendement effectuées

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

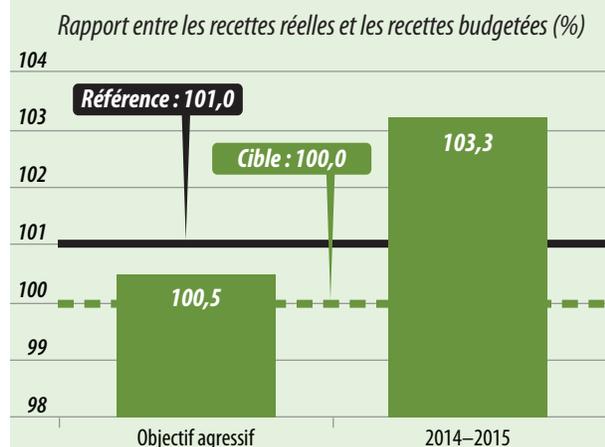
Augmenter les recettes.

Mesure

Rapport entre les recettes réelles et les recettes budgétées.

Description de la mesure

Pourcentage des recettes prévues au budget représenté par les recettes réelles.



Rendement général

Les attentes ont été surpassées en raison des revenus de l'impôt sur les primes d'assurance plus élevés que prévu de 1,4 million de dollars.

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du gouvernement provincial à gérer l'ensemble de ses recettes, dans une perspective d'amélioration des finances gouvernementales. Le ministère de la Justice a obtenu des résultats supérieurs aux cibles attendues.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

La principale source de revenus provient de la taxe sur les primes d'assurance, qui était plus élevée que prévu de 1,4 million de dollars en raison de la perception inattendue de taxes sur les primes autres que celles d'assurance-vie liées aux années précédentes et à des augmentations de la valeur totale des polices souscrites tant au chapitre de l'assurance-vie que des autres assurances. Aucune initiative en matière de revenus n'a été amorcée au cours de l'exercice 2014-2015.

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

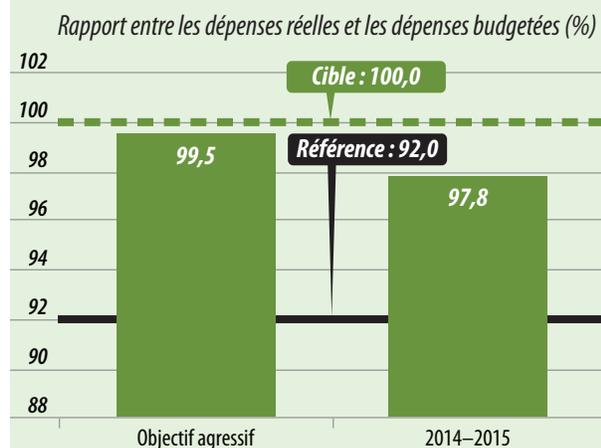
Réduire les dépenses.

Mesure

Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.

Description de la mesure

Pourcentage du budget total représenté par les dépenses totales.



Rendement général

Supérieur aux attentes.

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du gouvernement provincial à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le gouvernement provincial doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si on prévoit un dépassement budgétaire au cours de l'année. Le ministère de la Justice a atteint des résultats bien supérieurs aux cibles attendues.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Par suite du nouveau mandat et du financement qu'ont reçu les Services des shérifs en janvier 2014 dans le but d'assurer la sécurité dans l'ensemble des cours provinciales, les Services des shérifs ont entrepris un important exercice de renouvellement. Cet exercice a entraîné l'établissement d'un nouveau modèle de dotation en février 2015 qui comprend six nouveaux postes de shérif des opérations et 14 postes de chef d'équipe. Les concours pour ces nouveaux postes ont été lancés au cours de l'exercice 2015–2016.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Fournir un accès efficace à la justice.

Mesure

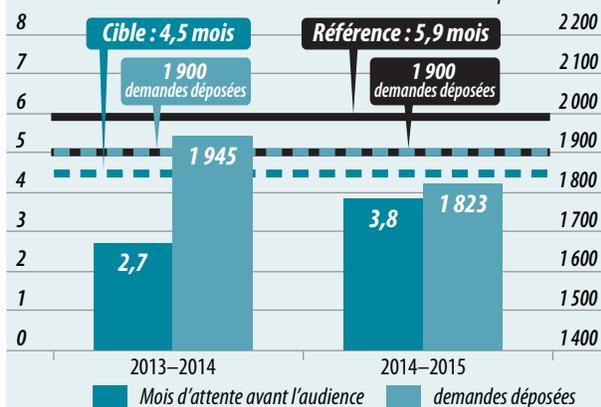
Cour des petites créances :

- Mois d'attente avant l'audience.
- Nombre de demandes déposées.

Description de la mesure

Une Cour des petites créances a été rétablie au Nouveau-Brunswick en janvier 2013. L'objectif était de procurer aux citoyens du Nouveau-Brunswick un accès rapide et peu coûteux à la justice pour les causes civiles n'excédant pas 12 500 \$. La Cour a été conçue de manière à faciliter son utilisation par les personnes sans avocat, des possibilités de règlement à l'amiable étant offertes à divers stades du processus. Les causes qui lui sont déferées étaient jusque-là entendues par la Cour du Banc de la Reine; les délais judiciaires pour une audience pouvaient alors atteindre un an dans certaines circonscriptions.

Cour des petites créances :
mois d'attente avant l'audience et N° de demandes déposées



Rendement général

Le rendement global de la nouvelle Cour des petites créances est très positif. Les temps d'attente pour les audiences, à la fin de l'exercice 2014-2015, continuaient d'être en deçà de la cible.

Raison d'être de cette mesure?

Nous mesurons le temps qu'il faut pour qu'une cause soit entendue à compter du moment où toutes les mesures légales requises ont été prises en vue de déterminer si les citoyens sont capables d'accéder au système de justice dans des délais raisonnables pour leurs actions en petites créances.

Nous mesurons le nombre de dossiers traités pour assurer l'utilisation continue et soutenue de la Cour des petites créances du Nouveau-Brunswick. Bien que nous n'ayons aucun contrôle sur ce nombre et que nous ne cherchions pas à accroître le nombre de litiges dans la province, une telle mesure nous permet de surveiller la Cour afin de vérifier qu'elle atteint l'objectif pour lequel elle a été établie, soit la fourniture d'un accès efficace à la justice.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Aucun projet particulier n'a été entrepris en 2014-2015. Les mesures continuent d'être surveillées afin d'assurer la détection rapide de problèmes de prestation des services qui peuvent avoir des répercussions sur l'accès à la justice.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

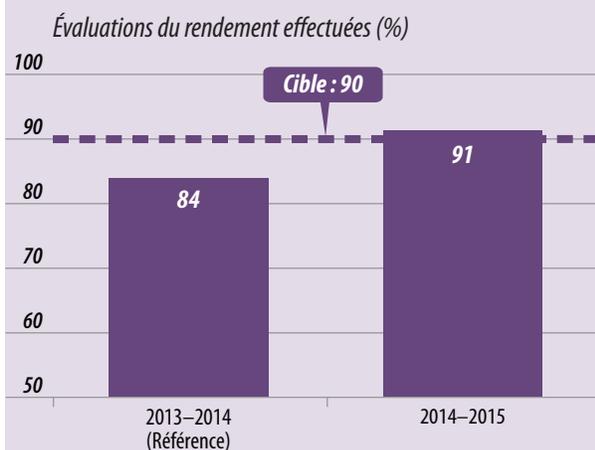
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

Mesure

Pourcentage des évaluations du rendement terminées.

Description de la mesure

La réalisation des évaluations du rendement permet aux gestionnaires et aux employés de discuter de l'atteinte des objectifs de travail, des compétences manifestes et de la contribution globale de l'employé par rapport aux résultats fonctionnels du GNB, de les examiner et de les évaluer.



Rendement général

Le ministère a dépassé l'objectif établi pour 2014-2015 et a fait état d'un taux d'achèvement de 91 pour cent pour l'ensemble des évaluations de rendement.

Raison d'être de cette mesure?

Les employés sont en droit de recevoir leur évaluation de rendement de fin d'année en temps opportun.

Les évaluations de rendement permettent aux gestionnaires et aux employés d'examiner les résultats des objectifs de travail, la contribution globale de l'employé et la stratégie générale du ministère. Les évaluations de rendement permettent de discuter des objectifs stratégiques et organisationnels en vue d'accroître le rendement des employés et leurs surveillants.

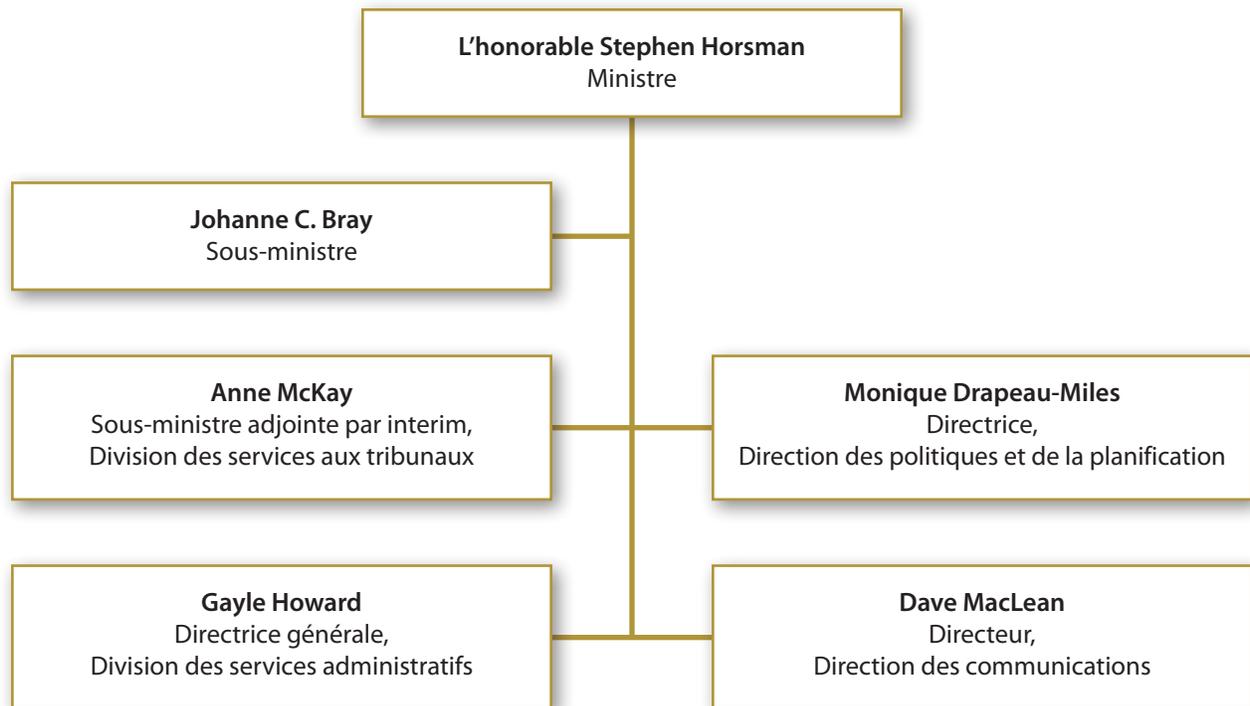
Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

On a discuté régulièrement du progrès avec la haute direction et on a envoyé des rappels aux gestionnaires. Des listes des évaluations du rendement en suspens et des taux d'achèvement ont été fournies au cours de l'année.

Survol des opérations du ministère

Le ministère de la Justice a pour mandat de promouvoir l'application de la règle de droit, l'administration impartiale de la justice et la protection de l'intérêt public.

Organigramme des échelons supérieurs



En date du 31 mars 2015

Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Division des services aux tribunaux

Vue d'ensemble

La Division des services aux tribunaux appuie le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick, lequel comprend la Cour d'appel, la Cour du Banc de la Reine, la Cour des petites créances, la Cour des successions, la Division de faillite et d'insolvabilité, la Cour provinciale et le tribunal pour adolescents, par la prestation de services de gestion, de services administratifs et d'autres services. Elle emploie approximativement 350 personnes, dirigées par un sous-ministre adjoint, qui assume aussi les fonctions de shérif en chef.

Le **Bureau du registraire** tient le greffe de la Cour d'appel et de la Cour du Banc de la Reine et fournit des services de soutien au juge en chef du Nouveau-Brunswick, au juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, aux juges de la Cour d'appel et à ceux de la Cour du Banc de la Reine, ainsi qu'à tous les greffiers de la Cour du Banc de la Reine. Ce bureau est chargé du traitement de tous les dossiers d'adoption, tient un registre des faillites, agit comme greffe central pour toutes les actions en divorce dans la province et s'occupe des demandes d'établissement ou d'exécution d'ordonnances de soutien familial avec les États qui pratiquent la réciprocité.

La **Direction des opérations** assure le soutien des tribunaux dans les quatorze palais de justice dotés de personnel de la province. On dénombre six régions administratives, relevant chacune d'un directeur régional :

1. Bathurst – Campbellton – Grand Tracadie-Sheila
2. Moncton – Richibucto
3. Miramichi
4. Saint John – St. Stephen
5. Fredericton – Woodstock – Burton
6. Edmundston – Grand-Sault.

La **Direction des services des shérifs** est responsable du transport des personnes sous garde appelées à comparaître, de la gestion des jurys, de la sécurité dans les palais de justice et salles de tribunal, de la signification des documents, de l'administration des centres de détention (Moncton et Saint John) et de l'exécution des ordonnances judiciaires dans les affaires civiles.

La **Direction des services de soutien des programmes** met ses ressources et ses compétences à la disposition de la Division des services aux tribunaux dans le cadre de son système de prestation en région et fournit des services de soutien à la haute direction, c'est-à-dire au sous-ministre adjoint, au sous-ministre et au ministre.

Le **Bureau de l'exécution des ordonnances** de soutien est chargé d'appliquer la *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien*. Il exécute les dispositions sur le soutien familial qui se trouvent dans les ordonnances des tribunaux et dans les ententes qui ont été déposées au Bureau. Les services d'exécution sont principalement situés dans les bureaux régionaux de la Division des services aux tribunaux. L'unité centrale des paiements se trouve à Fredericton.

Faits saillants

Le renouvellement des Services des shérifs a donné lieu au regroupement de six bureaux régionaux pour n'en former que trois, à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de dotation, et à des économies et des gains d'efficacité de l'ordre de 365 000 \$.

Le Service des ordonnances de soutien familial (SOSF) a continué d'offrir des services essentiels de perception des prestations de soutien aux familles du Nouveau-Brunswick. Au total, les prestations de soutien créditées en 2014–2015 étaient de l'ordre de 52,9 millions de dollars. Sur ce montant, 5,2 millions de dollars ont été perçus à titre de recouvrement des coûts pour le gouvernement, dans des cas où le bénéficiaire recevait de l'aide sociale. Au 31 mars 2015, le SOSF enregistrait un taux de perception de 90 pour cent avec 13 556 cas actifs.

Nous avons amorcé une évaluation des résultats du programme pilote de trois ans et demi du Tribunal du mieux-être de la Première Nation d'Elsipogtog au début de 2015. Le rapport définitif sera achevé en 2015–2016 et aidera les décideurs à déterminer l'efficacité du programme pilote. Tous les intervenants considèrent que ce projet connaît un très grand succès jusqu'à maintenant.

Direction des communications

Vue d'ensemble

La Direction des communications joue un rôle de sensibilisation publique et fait la promotion des programmes, des services et des directives du Ministère. Elle est responsable des communications publiques ainsi que des programmes d'information et de sensibilisation. Les membres de son personnel fournissent des services de planification stratégique des communications et conseillent le ministre, les cadres supérieurs et le personnel.

La Direction prépare des communiqués de presse, des annonces, des allocutions, des notes d'allocution ainsi que des notes d'information pour le compte du Ministère. Outre les services de soutien au ministre, elle assure la

coordination des conférences de presse et des événements du Ministère ainsi que des activités liées à l'Assemblée législative.

Le directeur des communications, à titre de porte-parole du Ministère, répond aux demandes de renseignements des médias et du public relativement à ses services, programmes, politiques et décisions. Il supervise aussi le contenu de la page Web du Ministère.

Au cours de l'exercice, nous avons procédé à la restructuration des communications au sein du GNB afin de réaliser de plus grands gains d'efficacité et des économies d'échelle plus importantes. Bien que le Bureau du Conseil exécutif soit investi du mandat des communications ministérielles, le directeur des communications continue tout de même à soutenir le ministère.

Direction des politiques et de la planification

Vue d'ensemble

La Direction des politiques et de la planification a pour mandat d'assurer un leadership en matière d'identification et d'établissement d'initiatives stratégiques de vaste portée et d'offrir des services de conseil et de soutien liés à la stratégie, aux politiques et à l'orientation globales du Ministère. La Direction est responsable de la planification stratégique et ministérielle. Des membres de son personnel représentent le Ministère au sein de nombreux comités regroupant des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Elle joue un rôle clé dans l'élaboration des directives, ainsi que dans la conception et l'évaluation de programmes. Elle offre aussi des services de soutien administratif au ministre, au sous-ministre, au procureur général et au sous-procureur général.

Faits saillants

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs peut établir des règles, appelées normes réglementaires, pour administrer les exigences des lois du Nouveau-Brunswick en matière de valeurs mobilières. Les modifications aux normes réglementaires existantes et les normes nouvellement créées doivent être approuvées par le ministre de la Justice avant d'entrer en vigueur au Nouveau-Brunswick. La Direction a examiné dix normes réglementaires.

Au cours de l'exercice 2014–2015, la Direction des politiques et de la planification a pris part aux projets et initiatives suivants :

- Elle s'est jointe à l'équipe de travail interministérielle sur les questions de la violence envers les femmes et les filles autochtones et a travaillé sur un plan de mobilisation des Autochtones et des collectivités

des Premières Nations à l'égard du cadre juridique provisoire pour lutter contre la violence envers les femmes et les filles autochtones.

- Elle a participé au groupe de travail appuyant la table ronde sur l'élaboration d'une stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes.
- Elle a examiné et coordonné 13 mémoires au GNB pour le ministère de la Justice et 11 mémoires pour le Cabinet du procureur général.
- Elle a coordonné l'envoi de réponses à 32 demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* pour le ministère et à 17 demandes pour le Cabinet du procureur général.
- Elle a coordonné la participation du Ministère aux activités regroupant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en plus de le représenter au sein de six comités et de nombreux groupes de travail composés de représentants de ces mêmes ordres de gouvernement.
- Elle a coordonné la préparation des réponses du Ministère à cinq demandes d'information visant une variété d'accords, de conventions et de protocoles internationaux.
- Elle a assuré la coordination des travaux législatifs du ministère de la Justice et du Cabinet du procureur général.
- Elle a dirigé l'équipe gouvernementale dans le processus de rémunération des juges, y compris les soumissions à la Commission sur la rémunération des juges.
- Elle a coordonné 25 nominations à huit organismes, conseils et commissions différents.
- Elle a aidé au traitement de nouvelles demandes de nomination à la Cour provinciale.

Division des services administratifs

Vue d'ensemble

La Division des services administratifs appuie le Ministère dans la réalisation de sa mission, de ses buts et de ses objectifs en offrant aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, des ressources humaines, des systèmes informatiques et de la gestion des installations. Elle assure en outre la surveillance de la fonction consultative de l'expropriation. Les employés responsables de l'exécution de l'aspect Lean Six Sigma du Processus d'excellence du rendement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les facilitateurs de l'amélioration des processus au sein du Ministère, font partie de l'administration.

Direction des ressources humaines

Vue d'ensemble

La Direction des ressources humaines assure le leadership pour le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines tout en appuyant le Ministère et le Cabinet à tous ces égards.

Faits saillants

- Le taux d'achèvement des évaluations de rendement des employés pour le ministère de la Justice a augmenté, passant de 84 pour cent en 2014 à 91 pour cent en 2015.
- L'utilisation de congés de maladie par les employés a diminué, passant de 4 579 jours en 2013 à 3 292 jours en 2015.
- L'outil d'apprentissage en ligne Skillsoft a permis aux employés d'acquérir les compétences appropriées en dehors des heures de service à un faible coût pour le ministère, ce qui s'est traduit par une réduction des coûts de déplacement et des droits d'inscription à différents cours.

Direction des services financiers

Vue d'ensemble

La Direction des services financiers fournit des conseils et des services de soutien aux hauts fonctionnaires, aux gestionnaires et aux employés du Ministère. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité, de prévision des recettes et des dépenses et de règlement de comptes divers. Elle est chargée de payer les victimes et les prestataires, de percevoir les recettes et de garder à jour les livres comptables des dépenses, des recettes et des comptes en fiducie du Ministère.

La Direction fournit des services de soutien particuliers à la haute direction pour la préparation des comptes publics, du budget principal, des budgets de fonctionnement et des documents requis par le Conseil de gestion. Elle se charge par ailleurs de l'analyse de rentabilisation des répercussions financières des grands projets du Ministère.

L'unité de la gestion des services ministériels comprend la gestion des stocks de meubles et de matériel de bureau, des systèmes téléphoniques et des services généraux (directives au sujet des véhicules, stationnement, etc.).

Faits saillants

- La Direction a dirigé le processus budgétaire du Ministère dans l'atteinte des cibles établies.
- Elle a poursuivi ses efforts continus visant à peaufiner le modèle prévisionnel financier du Ministère.
- La Direction a appuyé la réorganisation de la Division des services de shérifs.

Direction de la technologie et de la gestion de l'information

Vue d'ensemble

La Direction de la technologie et de la gestion de l'information dispense des services de technologie au ministère de la Justice, au Cabinet du procureur général, à la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick et à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, qu'elle soutient ce faisant dans leurs activités quotidiennes et leur orientation stratégique.

Ses services comprennent notamment le diagnostic et la réparation de problèmes logiciels et liés aux données sur près de vingt systèmes logiciels, la prestation de conseils en matière de technologie et de sécurité informatique, la négociation de matériel pour le compte du Ministère, la fourniture d'un soutien logiciel et d'autres natures en collaboration avec l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires, l'établissement d'analyses de rentabilité, d'études de faisabilité et de solutions logicielles, ainsi que la gestion de projets dans le cadre de projets liés au matériel et aux logiciels.

Faits saillants

- Elle a travaillé avec d'autres ministères afin de se relever d'une importante panne de réseau survenue en juin 2014.
- Elle a établi la connexion entre les salles d'audience de Moncton et le réseau du GNB, ce qui a fait augmenter considérablement l'accès aux renseignements électroniques de la cour.
- Elle est membre du Conseil d'examen de l'architecture, du Conseil des dirigeants principaux de l'information et de l'équipe de transition des services communs.
- Elle a été consultée au sujet du processus de gestion des incidents majeurs.

Direction de la gestion des installations

Vue d'ensemble

La Direction de la gestion des installations est chargée de la planification, de la coordination, de la budgétisation et de la mise en œuvre des grands projets d'immobilisation et des projets d'amélioration des immobilisations, de même que de la gestion des locaux à bureaux du Ministère dans toute la province.

Faits saillants

- On a mené un examen de la sécurité des palais de justice dans l'ensemble de la province. On a procédé à diverses mises à niveau des systèmes de caméra et des systèmes d'alarme ainsi qu'au contrôle du périmètre.
- On a apporté des modifications à la salle d'audience B de la Cour provinciale d'Edmundston.
- On a mis à jour le *Plan ministériel des mesures d'urgence* afin d'inclure les plans d'étage et les plans d'évacuation de chacun des bâtiments.

Amélioration des processus

Vue d'ensemble

En septembre 2012, le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général ont adopté le Processus d'excellence du rendement du gouvernement. Dans le cadre de cette initiative, deux employés ont été réaffectés et formés en tant que ceintures noires Lean Six Sigma. Leur objectif était de travailler sur des initiatives d'envergure contribuant à l'atteinte des objectifs stratégiques, dans une perspective d'amélioration des processus qui permettrait à chacun de s'acquitter de son mandat de la manière la plus efficace et la plus rentable possible.

Faits saillants

Une évaluation des possibilités à la Cour provinciale de Moncton s'est soldée par l'identification de plusieurs projets qui contribueront tous à l'avènement d'un nouveau système de gestion du calendrier, lequel limitera autant que possible les activités administratives à la Cour. Des projets sur un bureau de gestion des cas, l'état de préparation des clients, les enquêtes sur le cautionnement et l'établissement du calendrier ont été entrepris. Cette série de projets a pour but de réduire le nombre d'ajournements avant plaidoyer ainsi que le temps de cycle.

Ces projets ont donné lieu au Bureau du gestionnaire de cas, qui fait l'objet d'un projet pilote à la Cour provinciale de Moncton qui a débuté en février 2015 et qui est toujours sous évaluation.

On a mené un projet Lean Six Sigma sur l'interprétation dans les deux langues officielles dans les tribunaux au cours de 2014–2015 afin de se pencher sur l'augmentation des coûts des services d'interprétation. Le projet avait pour objectif de trouver des gains d'efficacité au chapitre de la prestation des services, de diminuer les coûts d'interprétation, surtout en cas d'annulation, et d'accroître le recours efficace aux services d'interprétation. On a déployé de nouveaux processus dans plusieurs régions et le Ministère a réalisé des économies d'environ 26 000 \$ en 2014–2015.

La gestion quotidienne et la recherche du gaspillage faisaient partie des activités en cours, et on a mis en œuvre une initiative de gestion quotidienne au sein de la Direction des politiques et de la planification. En 2014–2015, on a remis l'attestation de recherche du gaspillage à 14 employés de l'Aide juridique, des Services législatifs, des Services des poursuites, du Soutien des programmes, des Services des shérifs et des Services administratifs.

Commissaire consultatif de l'expropriation

Vue d'ensemble

Conformément à la *Loi sur l'expropriation*, le commissaire consultatif de l'expropriation étudie les projets d'expropriation et tient des audiences publiques sur les contestations qui en découlent. La fonction de ce commissaire, qui est un conseiller indépendant évaluant les projets d'expropriation, s'est révélée une solution plus efficace et plus rentable que le conseil consultatif auparavant en place. Le commissaire exerce ses fonctions par voie de contrat depuis 1989.

Faits saillants

Activités	2014	2013	2012
Avis d'intention d'exproprier	14	15	5
Biens visés par des projets d'expropriation	156	658	117
Propriétaires visés par des projets d'expropriation	119	375	68
Expropriations réalisées par décret en conseil sans opposition ou après retrait de l'opposition	1	3	4
Expropriations pour lesquelles une audience est prévue ou dont les délais d'opposition ne sont pas encore expirés	0	0	2
Audiences	1	0	2

Information financière

Dépenses au compte ordinaire par programme

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015 (\$000)

	Budget	Réelles	Écart plus (moins)
<i>Administration et planification</i>			
– Administration	3 124,5	2 838,0	(286,5)
– Politiques et planification	416,0	390,7	(25,3)
	3 540,5	3 228,7	(311,8)
<i>Services aux tribunaux</i>			
– Services régionaux aux tribunaux	10 426,8	10 319,8	(107,0)
– Magistrature	7 221,6	7 722,4	500,8
– Registraire	770,6	778,0	7,4
– Services de shérifs	9 356,6	8 371,6	(985,0)
– Bureau central des tribunaux	4 478,4	4 361,4	(117,0)
	32 254,0	31 553,2	(700,8)
<i>Aide juridique</i>			
– Aide juridique	7 874,0	7 919,5	45,5
	43 668,5	42 701,4	(967,1)

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2014–2015 du ministère de la Justice.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2013	2014
Permanent	348	368
Temporaire	82	60
Total	430	428

Le Ministère a annoncé 26 concours, soit 9 concours publics et 17 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des Parties 2, 3 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	3
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, la sous-ministre du ministère de la Justice n'a reçu aucune plainte alléguant le favoritisme et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
49	<i>Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-49.pdf	21 mai 2014	Ce projet de loi instaure plusieurs modifications qui sont conformes aux organismes de réglementation des valeurs mobilières dans d'autres provinces et territoires.
50	<i>Loi sur l'aide juridique</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-50.pdf	21 mai 2014	Ce projet de loi instaure une nouvelle <i>Loi sur l'aide juridique</i> et remplace l'ancienne loi qui date de 1973 et qui a été modifiée substantiellement en 2005. Cette initiative s'inscrit dans un vaste effort, promis lors du discours du Trône de 2011, d'exploration des façons d'accroître l'efficacité et l'accessibilité de l'aide juridique au Nouveau-Brunswick, et ce, en faisant en sorte d'affecter la majeure partie du budget de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick aux gens ayant besoin de services juridiques, mais n'en ayant pas les moyens. Grâce à ces mesures, le gouvernement honorera ses engagements sur l'aide juridique pris lors du discours du Trône.
53	<i>Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-53.pdf	21 mai 2014	Ce projet de loi instaure des modifications qui permettront au ministre d'établir des formules afin de communiquer de l'information en vertu de la Loi. Cela fait partie de l'engagement du ministère à l'égard de l'initiative de réglementation intelligente visant à alléger le fardeau de la réglementation sur les gens et les entreprises au Nouveau-Brunswick.
54	<i>Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-54.pdf	21 mai 2014	Ce projet de loi propose deux modifications. L'une concerne le libellé employé dans la définition de « tribunal » et constitue une simple question technique. Elle propose que la définition de « tribunal » soit modifiée et que « Cour provinciale » soit remplacée par « Cour provinciale du Nouveau-Brunswick ». Cette révision uniformiserait la dénomination des tribunaux dans la définition.
55	<i>Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-55.pdf	21 mai 2014	Ce projet de loi propose plusieurs modifications à la <i>Loi concernant les prêts sur salaire</i> et fournira à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs les outils supplémentaires nécessaires à l'établissement d'un régime de réglementation applicable précisément aux sociétés de prêt sur salaire au Nouveau-Brunswick, ce qui contribuera à accroître la protection des consommateurs.
65	<i>Loi sur les courtiers en hypothèques</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-65.pdf	21 mai 2014	Ce projet de loi établira un régime qui réglementera l'industrie des courtiers en hypothèques au Nouveau-Brunswick et fournira à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs les outils nécessaires à l'amélioration de la protection des consommateurs.
77	<i>Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-77.pdf	21 mai 2014	Ce projet de loi comportait des modifications visant à retirer l'admissibilité du président de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs au régime à risques partagés dans les services publics et au programme des avantages sociaux des employés et, ce faisant, accorderait au président les mêmes privilèges que les titulaires de postes similaires des autres sociétés de la Couronne.
82	<i>Loi modifiant la Loi sur les franchises</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-82.pdf	21 mai 2014	Ce projet de loi propose des modifications à la version française de la <i>Loi sur les franchises</i> . Les modifications abrogeront la définition de « fait important » et la remplaceront par la définition de « fait substantiel » et remplaceront toutes les occurrences du terme « fait important » par « fait substantiel » dans la Loi.
92	<i>Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-92.pdf	29 juillet 2014	Ce projet de loi propose des modifications visant à permettre aux retraités visés par les régimes de pension de Fraser Papers de bénéficier immédiatement de prestations de retraite bonifiées et à permettre la conversion de ces régimes en régimes à risques partagés.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction	Le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général ont établi un plan d'action en matière de langues officielles pour les années 2011 à 2013, plan qui comprenait des mesures dans les quatre secteurs d'activité soit : langue de service, langue de travail, promotion des langues officielles et connaissance de la loi et des autres obligations
Axe 1	<p>Langue de service : Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province.</p> <p>Objectifs pour 2014–2015</p> <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à ce que des affiches bilingues soient installées au premier point de contact. – S'assurer que le personnel comprend les exigences en ce qui a trait aux messages vocaux bilingues. – Offrir des services bilingues au premier point de contact. – Veiller à ce que la correspondance soit rédigée dans la langue choisie par le client. – La correspondance générique est envoyée dans les deux langues officielles. <p>Activités pour l'atteinte des objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les gestionnaires ont surveillé l'utilisation de messages bilingues et les interactions avec les clients. – Des affiches supplémentaires ont été commandées et installées dans les aires publiques comme il le fallait. – Les gestionnaires veillent à ce que la correspondance se fasse dans la langue choisie par le client. – Le personnel s'est vu rappeler ses obligations de façon périodique.
Axe 2	<p>Langue de travail : Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail.</p> <p>Objectifs pour 2014–2015</p> <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à ce que les directions maintiennent des profils linguistiques appropriés pour répondre aux besoins de leurs clients. – S'assurer que les évaluations du rendement se déroulent dans la langue choisie par l'employé. – Veiller à ce que tous les nouveaux échéanciers de projets tiennent compte du temps nécessaire à la traduction. – Au moment de leur embauche, on demande aux employés dans quelle langue ils préféreraient que leur ordinateur soit configuré. <p>Activités pour l'atteinte des objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> – Procéder à l'examen périodique des profils linguistiques des équipes, afin d'en vérifier la conformité. – Éduquer les gestionnaires relativement à leur obligation de mener les évaluations du rendement dans la langue choisie par leur employé. – Les équipes de projet sont avisées, dès le début, de prévoir suffisamment de temps pour la traduction. – Au cours de leur orientation, les employés doivent indiquer la langue dans laquelle ils préféreraient que leur ordinateur soit configuré.
Axe 3	<p>Promotion des langues officielles : Politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tenant compte des réalités des communautés de langue officielle de la province.</p> <p>Objectifs pour 2014–2015</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lors de rencontres et de consultations avec des gens du public, il faut s'exprimer dans leur langue de préférence. <p>Activités pour l'atteinte des objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> – La correspondance et l'information sont transmises aux gens du public dans la langue de leur choix.
Axe 4	<p>Connaissance de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et des autres obligations : Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la <i>Loi sur les langues officielles</i>, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles.</p> <p>Objectifs pour 2014–2015</p> <ul style="list-style-type: none"> – Accroître la compréhension qu'ont les employés des politiques sur la langue de travail et la langue de service. <p>Activités pour l'atteinte des objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le Ministère a exigé de tous les employés qu'ils effectuent les modules iLearn sur la langue de travail et la langue de service. – Tous les nouveaux employés ont été informés de leurs obligations dans le cadre de leur programme d'orientation.
Conclusion	Les résultats de notre sondage sur l'engagement des employés de 2014 révèlent que les employés continuent d'être bien au fait de leurs obligations aux termes des politiques sur la langue de travail et la langue de service.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le Bureau du vérificateur général n'a pas formulé de recommandations à l'intention du ministère de la Justice depuis 2009–2010.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de la Justice n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2014–2015.